



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018 DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ÉLECTRICITÉ

SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ÉNERGIES,
D'ÉQUIPEMENT ET
D'ENVIRONNEMENT
DE LA NIÈVRE

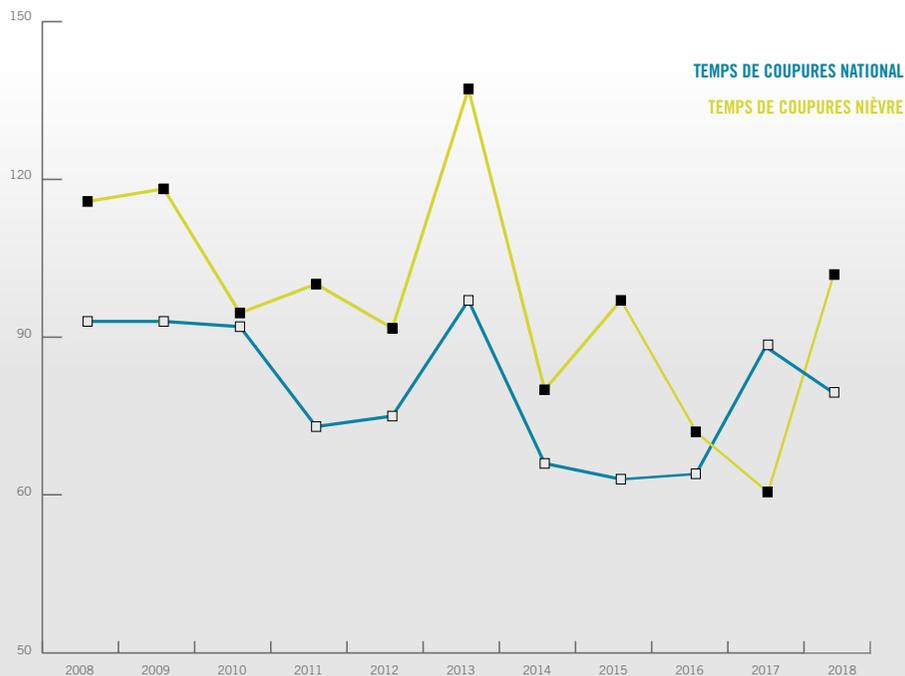




Le SIEEEN, autorité concédante, contrôle chaque année l'activité des concessionnaires des réseaux d'électricité de la Nièvre. Il mène également différentes opérations pour garantir la qualité des réseaux de distribution d'électricité sur l'ensemble du territoire.

BILAN 2018 DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

ÉVOLUTION DES TEMPS DE COUPURES MOYENS PAR HABITANT TOUTES CAUSES CONFONDUES 2008-2018



DOTATIONS FINANCIÈRES 2018 MAÎTRISE D'OUVRAGE SIEEEN

FACé AB (Programme Extension)	173 000 €
FACé AB (Programme Renforcement)	694 000 €
FACé Intempéries (Programme Exceptionnel)	713 200 €
FACé C	348 000 €
FACé S	335 000 €
FACé S'	418 000 €
EDF (convention réseaux vétustes)	250 000 €
Redevance de concession R2	539 700 €
TOTAL	3 470 700 €

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ET DES RÉSEAUX 2015-2018

Consommations en kWh	2014	2015	2017	2018
Clients tarif bleu	149 526	149 529	149 273	149 079
Clients tarifs jaune et vert	1 238	1 232	1 251	1 271
Total abonnés	150 764	151 146	150 914	150 739
Total consommations	1 237 024 043	1 238 105 240	1 250 545 365	1 243 695 607

Longueurs réseaux	2015	2016	2017	2018
Réseau HTA (km)				
Aérien	4 069 / 66 %	4 045 / 65 %	4 049 / 64 %	4 011 / 64 %
Souterrain	2 100 / 34 %	2 136 / 35 %	2 223 / 36 %	2 289 / 36 %
TOTAL	6 169	6 181	6 272	6 300

Réseau BT (km)	2015	2016	2017	2018
Aérien	2 935 / 62 %	2 902 / 65 %	2 871 / 60 %	2 844 / 59 %
Souterrain	1 831 / 38 %	1 879 / 35 %	1 922 / 40 %	1 964 / 41 %
TOTAL	4 766	4 781	4 793	4 808

Réseau HTA-BT (km)	2015	2016	2017	2018
Aérien	7 004 / 67 %	6 947 / 63 %	6 920 / 62 %	6 855 / 62 %
Souterrain	3 931 / 33 %	4 014 / 37 %	4 145 / 38 %	4 253 / 38 %
TOTAL	10 395	10 961	11 065	11 108
Postes de transformation HTA-BT	6 371	6 377	6 391	6 405





RÉPARTITION DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ÉLECTRICITÉ

En application depuis le 1^{er} janvier 2011, la loi Nome du 7 décembre 2010 a modifié le mode de calcul des taxes locales d'électricité. Auparavant assises sur le montant des facturations, elles sont désormais calculées non plus sur le montant mais sur les quantités d'électricité consommées.

Le comité syndical a délibéré pour valider cette modification ainsi que le principe d'une actualisation annuelle à partir de 2012. Le nouveau principe de calcul de la loi repose sur un prix au MW fixé par l'État majoré d'un coefficient qui est l'ancien taux de taxe appliqué par les collectivités, à savoir 8 % pour les communes et 4 % pour le Département, soit :

- Pour les consommations domestiques et professionnelles inférieures à 36 MWh : $0,75 \text{ €} \times 8,50 = 6,3 \text{ €/MWh}$.
- Pour les consommations professionnelles de 36 à 250 MWh : $0,25 \text{ €} \times 8,50 = 2,10 \text{ €/MWh}$.
- Au-delà de 250 MWh, la taxe est directement perçue par l'État.

FISCALITÉ

Au titre de la fiscalité sur l'énergie (taxe sur la consommation finale de l'électricité), le SIEEEN a perçu un montant de 4 230 172 € au titre de l'année 2018 (4 396 620 € en 2017).

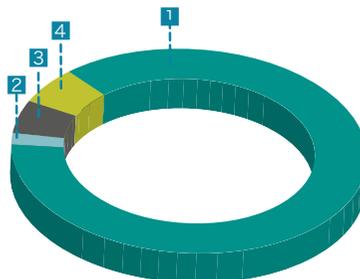
Le Syndicat a obtenu le remboursement de la TVA acquittée lors des travaux des réseaux électriques de la part du concessionnaire pour la somme de 870 241 € (685 715 € en 2017).



ÉVOLUTION ANNUELLE DE LA TAXE SYNDICALE 2012-2018

Années	Montants
2018	4 230 172 €
2017	4 396 620 €
2016	4 254 434 €
2015	4 215 675 €
2014	4 719 670 €

UTILISATION DE LA TAXE POUR 100 € PERÇUS



	Montants €	%	Soit en €
1 Virement à la section d'investissement (travaux réseaux ER/EP)	3 944 434	86,45	86,45
2 Subventions éclairage public – Espace Info-Energie	76 607	1,68	1,68
3 Dotations aux amortissements	246 938	5,42	5,42
4 Service de la dette	294 472	6,45	6,45
TOTAL	4 562 451	100,00	100,00

BILAN DE L'ACTIVITÉ RÉSEAUX

Renforcements de réseaux

28 opérations ont été commandées en 2018, pour un montant de 1 684 600 € TTC. Elles se répartissaient ainsi :

- 20 renforcements programmés.
- 8 renforcements en urgence au coup par coup.

Pour financer ces travaux, le SIEEEN utilise en priorité le FACé AB soit 694 000 €.

Extensions de réseaux

Depuis 2001, les lois Solidarité Renouvellement Urbain (SRU) et Urbanisme et Habitat (UH) confient aux communes la prise en charge de l'extension et du renforcement éventuels nécessaires aux raccordements des parcelles pour lesquelles elles ont délivré un permis de construire. Le branchement individuel est à la charge du demandeur.

En 2018, 34 opérations ont été commandées pour un montant de 492 327 €. 21 chantiers ont été mis en service.

Dissimulations de réseaux

En 2018, le SIEEEN a passé commande de 27 opérations pour un montant de 1 763 200 €. 31 dossiers étaient en attente de financement : ils représentent 4 années de programmation de travaux.

En décembre 2018, la Commission départementale s'est réunie pour procéder à l'éligibilité et au classement des dossiers de l'année n+1. Les communes retenues ont pu inscrire les crédits nécessaires dès leur budget primitif et donner leur accord pour la réalisation de leurs dissimulations de réseaux avant le 31 janvier 2019.

Le SIEEEN utilise plusieurs fonds pour financer ces travaux :

- FACé C : 348 000 €.
- Plan Départemental Environnement (PDE) : 1 030 000 €.

Sécurisation des ouvrages

Le SIEEEN a commandé 49 chantiers en 2018 dont 29 ont été mis en service pour un montant de 2 004 000 €.

Le Syndicat utilise plusieurs dotations pour financer ces travaux :

- Tranche S du FACé : 335 000 €.
- Tranche S' du FACé (faible section) : 418 000 €.
- Maintien du programme Réseaux vétustes co-financé par Enedis et le SIEEEN : 250 000 € de subvention Enedis représentant 40 % du montant HT, soit 400 500 € de travaux sous maîtrise d'ouvrage SIEEEN.
- Programme complémentaire Syndical sécurisation financé sur fonds propres du SIEEEN : 815 000 €.

Les besoins du Syndicat en matière de fiabilisation sont toujours importants. Au 31 décembre 2018, 192 dossiers liés aux détections de sites étaient encore à traiter.



13 opérations Spécial FACé intempéries



891 500 €
de travaux



OPÉRATIONS SIEEEN POUR LES ABONNÉS 2017-2018

	Années	Abonnés	Réseaux déposés			
			Longueur déposée	Dont fils nus	Montants déposés	Montants Travaux
Renforcements réseaux	2017	184	7 740 m	3 663 m	31 029 €	1 717 352 € HT
	2018	69	6 120 m	2 479 m	27 258 €	979 769 € HT
	Total	253	13 860 m	6 142 m	58 287 €	2 697 121 € HT
Sécurisations réseaux	2017	305	22 539 m	19 679 m	96 115 €	2 736 388 € HT
	2018	212	13 039 m	10 862 m	65 605 €	1 612 861 € HT
	Total	517	35 578 m	30 541 m	76 467 €	4 349 249 € HT
Dissimulations réseaux	2017	145	4 732 m	345 m	26 804 €	1 272 132 € HT
	2018	191	4 538 m	0 m	28 856 €	827 512 € HT
	Total	336	9 270 m	345 m	55 660 €	2 099 644 € HT
Extensions réseaux	2017	51	0 m	0 m	0 €	589 461 € HT
	2018	43	0 m	0 m	0 €	517 067 € HT
	Total	94	0 m	0 m	0 €	1 106 528 € HT
Total		864	59 158 m	37 028 m	190 414 €	10 252 542 € HT

ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX DE TÉLÉCOMMUNICATION

Sur 24 opérations prévues en 2018, seules 6 ont été mises en service pour un montant de 400 658 €.

Dans le cadre des opérations de dissimulation esthétique des réseaux, le SIEEEN réalise les études et les travaux sur la base d'une esquisse remise par Orange, à partir de l'étude d'exécution des travaux d'électrification. L'opérateur rembourse les fournitures de génie civil. Pour le câblage, Orange fournit les esquisses et travaux et refacture ensuite 18 % du montant des travaux à la commune.



106
dossiers
Carto 200
(20 171 €)

CARTOGRAPHIE DES RÉSEAUX ET DT-DICT

Depuis le 1^{er} juillet 2012, le SIEEEN est exploitant déclaré au Guichet Unique au titre des réseaux d'éclairage public. Pour rationaliser son fonctionnement et mettre en cohérence les exigences réglementaires et les interventions sur le terrain, le service Électricité a intégré la compétence Carto 200 en septembre 2013.

Le Syndicat participe financièrement à la réalisation de la cartographie des réseaux électriques à l'échelle du 200^e au 500^e sur la base des plans de récolement des travaux.

Cette procédure a permis la constitution d'un fond de plans Très Grande Échelle servant de référentiel au repositionnement des réseaux d'éclairage public en Classe A (réglementation du 15 février 2014 sur la Déclaration de Travaux et la Déclaration d'Intention de Travaux -DT-DICT-). 4 000 km de rues et de routes composent cette base.

MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ÉNERGIE (MDE)

Dans les zones rurales, des réseaux basse tension de grandes longueurs et faibles sections alimentent encore plusieurs abonnés gros consommateurs. Tous ceux qui sont raccordés sur le même départ subissent alors des chutes de tension. Pour y remédier, le SIEEEN procède à des renforcements de réseau. Ces opérations coûteuses et nombreuses ne sont pas toujours retenues comme chantiers prioritaires. La maîtrise de la demande d'énergie (MDE) est alors envisagée pour résoudre les chutes de tension sur un départ en attendant de pouvoir financer le renforcement en technique traditionnelle.

Le SIEEEN mène essentiellement des opérations de MDE micro. Ces actions sur mesure, aidées financièrement par le FACé, sont définies départ par départ avec justification de la rentabilité économique du projet par rapport à des travaux en technique traditionnelle.

En 2018, aucune opération de MDE micro n'a été réalisée, le SIEEEN n'ayant pu obtenir l'adhésion des abonnés concernés. Ces derniers trouvent souvent contraignante l'implication requise pour bien maîtriser leur consommation d'électricité.



ÉVOLUTION DES CERTIFICATS D'URBANISME ET PERMIS DE CONSTRUIRE 2016-2018

